

Téléphone : 02 31 63 53 19
Télécopie : 02 31 63 15 89
Mail : ville-de-livarot@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°142-AT-2026

**à compter du 24 août 2026
et pendant 3 semaines (jusqu'au 14 septembre)**

Le Maire délégué de LES AUTELS SAINT BAZILE,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société RESEAUX ENVIRONNEMENT domiciliée à GLOS (14)
Chargé des travaux de terrassement SDEC sur la route de Montpinçon.
Considérant que les travaux doivent commencer le 24 août 2026,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique
et pour la nécessité de travaux importants,
Vu l'intérêt général,

A R R Ê T É

Article 1er : La société RESEAUX ENVIRONNEMENT est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre des travaux de terrassement SDEC sur la route de Montpinçon

Article 2 : La route des beaux chênes sera barrée sauf riverains. La route sera libérée le soir et le week-end par société RESEAUX ENVIRONNEMENT dans le cadre de ces travaux. Une déviation sera mise en place passant de Trun vers la rue de Beauvoir (Le Billot).

Article 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront protégées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Livarot
- Monsieur le chef de la police municipale
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Livarot
- Au demandeur.

Fait à Les Autels Saint Bazile, le 20 juillet 2026

Le Maire délégué,
Jean-Claude BENARD

